



**DÉLIBÉRATION N°2017-10-06-17
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 6 octobre 2017

**POINT 17 : ELECTION D'UN REPRESENTANT DU COLLEGE A ET D'UN
REPRESENTANT ETUDIANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA COMMISSION
PERMANENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés le 30 janvier 2015 et le 3 juin 2016 ;
- VU** le règlement intérieur portant application des statuts de l'Université de Nantes adopté par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifié par le Conseil d'Administration du 30 janvier 2015 ;
- VU** les candidatures reçues ;

ÉLIT au premier tour,

Mme FLEURY-BAHI (collège A) et **Mme MIRALLIE** (collège étudiants) représentants du Conseil d'Administration à la Commission Permanente du Conseil d'Administration.

Nombre de présents ou de représentés: 34 ;
Abstention : 6 ;
Nombre de suffrages exprimés: 28 ;
28 voix pour Mme FLEURY-BAHI ;
28 voix pour M MIRALLIE.

À Nantes, le 6 octobre 2017
Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

